

TOUT SUR

LE BATISAC



B.R.N. sprl - Capucienenlaan 9 - 9300 Aalst - T +32 53 81 04 00
F +32 53 80 00 04 - info@bouwafvalzak.be - www.bouwafvalzak.be
www.batisac.be - T.V.A. BE - 861.508.072 - Dexia 068-2415363-90



B.R.N. a été fondée en 1996 sur le modèle néerlandais en vue de la promotion et de la commercialisation du produit appelé “ Bâtisac ”, un mode inédit d’enlèvement et de recyclage de déchets mixtes de construction et de démolition par le biais de big bags.

Au début du mois de novembre 2003, B.R.N. a été reprise par son directeur actuel, Alex De Lathauwer.

B.R.N. est leader du marché belge de la fourniture, de l’enlèvement et du traitement des sacs pour déchets de construction.

La beauté de la propreté ! Les services d’enlèvement communaux ou urbains la préservent semaine après semaine. Mais le gros-oeuvre, c’est une autre histoire que l’on peut résumer comme suit : location d’une remorque, paiement de frais de déversement et grosse perte de temps. Il doit exister une solution plus simple. Aujourd’hui, cette solution s’est concrétisée avec le bâtisac. Ce sac est spécialement conçu pour les déchets provenant des travaux de transformation et de petite rénovation.

Dans ces cas, les conteneurs sont bien souvent trop chers et trop grands. En outre, ceux-ci sont parfois utilisés par des tiers, alors que c’est le client qui paye l’addition. Grâce au bâtisac, ces problèmes sont à présent définitivement résolus.

QU’EST-CE QU’UN BATISAC ?

Un bâtisac est un sac extrêmement résistant présentant une capacité d’1 m³ (soit 25 sacs poubelles). Le bâtisac peut contenir jusqu’à 1500 kg de déchets de construction et de démolition. Le bâtisac est équipé d’une vanne de fermeture, que le client veillera à bien fermer pour que personne d’autre ne puisse utiliser son sac.



ACHAT, ENLEVEMENT ET TRAITEMENT

- 1 Le client achète un bâtisac auprès d'un distributeur au choix (voir plus loin). Tous les frais (enlèvement, transport, tri et traitement des déchets de construction) sont compris dans le prix d'achat.
- 2 Le client remplit le sac à son rythme sans devoir tenir compte de délais de location, de jours d'enlèvement, etc. et le dépose à un endroit facilement accessible pour nos camions (à 6 mètres maximum de la chaussée).
Le client n'est donc pas tenu d'être présent au moment d'enlèvement. Pour faciliter l'enlèvement, le client veillera également à ce que le sac soit bien fermé et à ce qu'il ne soit pas surchargé.



- 3 *Modalités d'enlèvement :*
 - **téléphone** : 070 23 33 82 (le matin entre 8h00 et 12h00)
 - **fax** : 053 80 00 04
 - **sms** : 0473 38 38 68
 - **Internet** : via le site www.batisac.be, cliquez sur « activation enlèvement » ou « formulaire d'enlèvement »

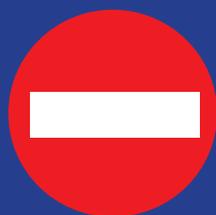
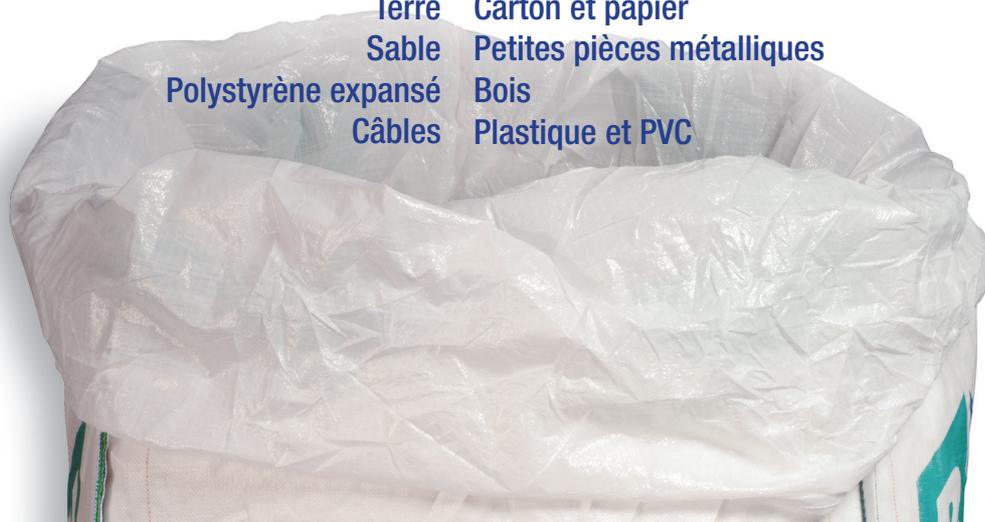
Pour activer l'enlèvement, le client doit *indiquer clairement les informations suivantes* :

- **numéro d'identification** unique du sac
 - **adresse d'enlèvement** correcte et spécifications éventuelles
 - **nom et numéro** de téléphone du client
- 4 Grâce à son réseau national de collecteurs régionaux, B.R.N. garantit un enlèvement du bâtisac dans un délai de 3 jours ouvrables après activation de l'enlèvement, et ce partout en Belgique. Les sacs enlevés sont acheminés vers nos unités de tri et de traitement, où leur contenu est contrôlé avant de procéder au traitement proprement dit. S'il s'avère que le client n'a pas respecté les consignes d'utilisation, B.R.N. prend contact avec le client en relevant le numéro d'identification et les données de client qui s'y rapportent afin de convenir des frais de traitement supplémentaires encourus.
 - 5 Le bâtisac reste la propriété de B.R.N. et fait l'objet d'un recyclage écologique, c'est pourquoi il est à usage unique.

QUE PEUT-ON Y METTRE?

DEBRIS ET DECHETS MELANGES

Gravats Gyproc (gypse, plâtre)
Briques et béton Verre et matériel d'isolation
Terre Carton et papier
Sable Petites pièces métalliques
Polystyrène expansé Bois
Câbles Plastique et PVC



QUE NE PEUT-ON **PAS** Y METTRE ?

Amiante et produits amiantés
(par ex. Eternit)
Asphalte et roofing
Déchets ménagers
Substances ignifuges
Suie
Déchets d'emballage

Substances dangereuses
(piles, bombes aérosols, liquides,
cartouches de silicone, etc.)
Déchets chimiques
(produits chimiques, acides, bases, solvants,
verniss, peinture (et leur emballage), etc.)
Déchets animaux et médicaux



REGELS - RÈGLEMENT:

NIET AFSCHEUREN - NE PAS ARRACHER

*De zak wordt zo snel mogelijk opgehaald
Le sac sera enlevé le plus vite possible*



De zak mag niet overladen worden en MOET afgesloten zijn bij ophaling.

De bouwafvalzak blijft na ophaling eigendom van BRN



Inhoudscontrole mogelijk door milieupolitie



De bouwafvalzak moet buiten staan, en zodanig geplaatst worden dat de kraan van de vrachtwagen de zak kan optillen. (max. 6 m)

Verboden in de zak te storten van:

- * Verf
 - * Huishoudelijk afval
 - * Chemisch afval
 - * Asfalt en Asbest
 - * Roet
 - * Schadelijke stoffen
 - * Zelfontbrandende stoffen
 - * Roofing
 - * Verpakkingsafval
- Interdit de charger dans le sac:
- * Peinture
 - * Déchets ménagers
 - * Déchets chimiques
 - * Bitume et l'amiante
 - * Suie de fumée
 - * Produits nuisibles
 - * Produits inflammables
 - * Roofing
 - * Déchets d'emballage



Le sac ne peut pas être surchargé et DOIT être fermé à l'enlèvement.

Le sac reste la propriété de BRN après son enlèvement.



Contrôle du contenu par la police est possible.



Le sac doit se trouver à l'extérieur et doit être placé de telle manière que la grue du camion puisse soulever le sac facilement. (max. 6m)

*Bij niet respecteren van bovenvermelde regels wordt de zak niet opgehaald. Na in regelstelling kunt u om een nieuwe ophaling verzoeken. De kosten voor de extra ophaling zullen ten uwen lasten zijn.
En cas d'ignorance du règlement, le sac ne sera pas enlevé. Après une rectification de la situation, vous pouvez faire une nouvelle demande d'enlèvement. Les frais de cet enlèvement supplémentaire seront à votre charge.*

IDENTIFICATIENUMMER:
NUMERO D'IDENTIFICATION:

Indien u telefoneert zal dit nummer gevraagd worden.
Si vous appelez pour enlèvement, ce numéro vous sera demandé.



**Voor uw gemak: scheur dit deel van het label af en gebruik het voor het doorgeven van de ophaalgegevens.
Pour votre facilité découpez cette partie et utilisez-la pour passer vos données pour enlèvement.**

Enlèvement / Ophaling

TEL: 070/23.33.82

Entre 08.00 & 12.00 heures / Tussen 08.00 & 12.00 uur

FAX: 053/80.00.04

Indien u telefoneert zal dit nummer gevraagd worden.

Si vous appelez pour enlèvement, ce numéro vous sera demandé.

IDENTIFICATIENUMMER:
NUMERO D'IDENTIFICATION:

OPHAALGEGEVENS - DONNÉES POUR ENLÈVEMENT

Straat/Rue: _____

Postcode/Code postal: _____ Gemeente/Ville: _____

Verantwoordelijke/Responsable: _____

Tel.: _____

Ref.: _____

Ophaling per SMS: 0473/38.38.68. Via Internet: www.bouwafvalzak.be
Enlèvement par SMS: 0473/38.38.68. Par Internet: www.batisac.be